



**OMVS**  
ORGANISATION POUR  
LA MISE EN VALEUR  
DU FLEUVE SÉNÉGAL

**Haut-commissariat**

**Direction de l'Environnement et  
Du Développement Durable (DEDD)**

**RAPPORT DE STAGE PROFESSIONNEL**

**20 Mars-20 Juin 2019**

**Réalisé par :**

**Abdourahmane Bâ DIA**

**Tuteur de stage :**

**M. Alpha Oumar BALDE**

**Chef de Division de la**

**Planification Prospective**

**Et du Développement à la Base**

## REMERCIEMENTS

---

Avant tout développement sur cette expérience professionnelle, il m'apparaît opportun de commencer ce rapport de stage par des remerciements, à ceux qui m'ont beaucoup appris au cours de ce stage, et même à ceux qui ont eu la gentillesse de faire de ce stage un moment très profitable.

Je remercie son Excellence Monsieur Hamed Diane SEMEGA Haut-Commissaire de l'OMVS pour m'avoir autorisé à réaliser ce stage au sein de l'Organisation. Monsieur Alpha Oumar BALDE, mon maître de stage et Monsieur Abdoulaye SALL Expert en suivi-évaluation du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et du Développement des Usages à Buts Multiples (PGIRE) qui m'ont formé et accompagné tout au long de cette expérience professionnelle avec beaucoup de patience et de pédagogie. Enfin, je remercie l'ensemble des employés de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) pour les conseils qu'ils ont pu me prodiguer au cours de ces mois passés avec eux dans les bureaux du siège de l'Organisation à Dakar.

## SIGLES ET ABREVIATIONS

---

**OMVS** : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

**ANSD** : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

**DEDD** : Direction de l'Environnement et du Développement Durable

**PGIRE** : Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages à buts multiples du Bassin du Fleuve Sénégal

**UHEA** : Union hydroélectrique africaine

**MEAF** : Mission d'Etudes et d'Aménagement du Fleuve Sénégal

**MAS** : Mission d'Aménagement du Fleuve Sénégal

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**OÉRS** : Organisation des États Riverains du Fleuve Sénégal

**AGOC** : Agence des Ouvrages Communs

**RIOB** : Réseau International des Organismes de Bassin

**RAOB** : Réseau Africain des Organismes de Bassin

**CCEG** : La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

**CM** : Conseil des Ministres

**HC** : Haut-commissariat

**CPE** : Commission Permanente des Eaux

**CRP** : Comité Régional de Planification

**CC** : Comité Consultatif



**CB** : Comité du Bassin

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**DAMG** : Direction Administrative et des Moyens Généraux

**DRH** : Division des Ressources Humaines

**DMAG** : Division du Matériel et des Affaires Générales

**DF** : Direction Financière

**DBC** : Division du Budget et de la Comptabilité

**DIFE** : Division de l'Investissement et des Financements Extérieurs

**DPESE** : Division de la Protection de l'Environnement et du Suivi Evaluation

**DPPDB** : Division de la Planification, de la Prospective et du Développement à la Base

**DIR** : Direction des Infrastructures Régionales

**DGREPR** : Division de la Gestion des Ressources en Eau et de la Prévention des Risques

**DAHHTF** : Division de l'Aménagement Hydraulique, Hydroélectrique et du Transport Fluvial

**SOGEM** : Société de Gestion de l'Energie de Manantali

**SOGED** : Société de Gestion et d'Exploitation du Barrage de DIAMA

**SOGENAV** : Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation et des Transports sur le Fleuve Sénégal

**LQAS**: Lot Quality Assurance Sampling

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ZI** : Zone d'Intervention

**ZS** : Zone de Supervision

**PERT**: Program Evaluation and Review Technique

**FIDA** : Fond International de Développement Agricole

**S&E** : Suivi-Evaluation

**GAR** : Gestion Axée sur les Résultats

**PASIE** : Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement

**L'IDA** : l'Association Internationale de Développement

**FEM** : le Fond pour l'Environnement Mondial

**Trust Fund III** : Fond d'affectation spéciale des Pays-Bas dans sa phase III

## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

---

Graphique 1 : Organigramme.....	23
Graphique 2 : Analyse du chemin critique du réseau PERT.....	27
Tableau1 : Tableau des durées optimistes, très probables et pessimistes .....	27
Tableau : Cadre de performance .....	29
Tableau : Graphe des responsabilités .....	30

## INTRODUCTION

---

Du 20 mars au 20 juin 2019, j'ai effectué un stage au sein du Haut-Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) dont le Siège se situe à l'Immeuble OMVS, Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant à côté de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) à Dakar.

Ce stage à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD), était l'occasion pour moi de : (i) comprendre le fonctionnement et le rôle du Haut-Commissariat de l'OMVS et ses services rattachés (ii) développer mes connaissances et compétences dans la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi-évaluation des projets et programmes de l'Organisation, en travaillant avec l'équipe du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages à buts multiples (PGIRE). (iii) Développer mes compétences en management de projets et des organisations (iv) me familiariser avec le travail en équipe et (v) avoir une bonne connaissance des lieux et des bureaux de l'Organisation.

Plus largement, ce stage a été l'opportunité pour moi d'appréhender la vision globale de l'Organisation, de connaître ses principales Missions, les valeurs que prône l'OMVS et les contraintes auxquelles elle fait face. Ce stage m'a également permis de découvrir les différentes tâches des Cadres et Experts de l'Organisation plus particulièrement celles des Experts en suivi-évaluation, de découvrir et développer des compétences dans la mise en place et l'opérationnalisation de dispositifs de suivi et évaluation de projets et programmes, mais aussi d'avoir une bonne maîtrise des outils de gestions, de suivi et d'évaluation de l'organisation.

Au-delà d'enrichir mes connaissances en gestion et en suivi-évaluation de projets et programmes, ce stage m'a permis de comprendre dans quelle mesure le suivi et l'évaluation constituent des activités essentielles et indispensables pour l'atteinte des objectifs de tout projet. Cela a été pour moi une source de motivation en plus dans mon choix d'exercer le métier d'Expert en Suivi-Evaluation des projets et programmes.

Mon stage à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) a consisté essentiellement à connaître le fonctionnement de l'OMVS, leurs méthodes de travail et les différentes activités menées sur le terrain pour la réalisation de leurs objectifs.

Mon maître de stage étant M. Alpha Oumar BALDE, Chef de Division de la Planification et du Développement à la Base, j'ai pu apprendre dans d'excellentes conditions.

Ce stage a donc été une opportunité pour moi de travailler au sein d'une Organisation Intergouvernementale qui intervient dans le domaine de la maîtrise et l'exploitation rationnelle des ressources du fleuve Sénégal.

L'OMVS intervient dans plusieurs secteurs comme l'hydroélectricité, la navigation, le développement de l'eau potable et de l'assainissement, le transport, le développement rural.

Les premières tentatives d'aménagement du fleuve Sénégal furent démarrées dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Mais c'est en 1802 avec la publication par l'autorité coloniale d'un Plan de Colonisation Agricole du Sénégal que débute l'aménagement du bassin du fleuve. Ce plan est resté au stade d'étude jusqu'en 1822, date à laquelle sa version revue et corrigée fera l'objet d'une expérimentation, notamment avec le Jardin d'Essai de Richard-Toll dans le Delta du Fleuve Sénégal. Il y fut cultivé des produits d'exportation comme le coton.

Les premières études complètes sur les conditions hydrographiques du fleuve ne débutèrent qu'en 1892. L'objectif visé était d'asseoir la navigation entre Saint-Louis et Kayes. Ces études se terminèrent en 1908 par la publication des "Instructions Nautiques du fleuve entre Saint-Louis et Kayes". Par la suite, d'autres études (géologiques, pédologiques, hydrologiques) ont été menées par la puissance coloniale, et ce, jusqu'à la fin des années 1950.

L'expansion coloniale de la France en Afrique va entraîner la désagrégation des royaumes du delta et de la basse vallée du Sénégal. « L'économie de traite » qui visait à transférer des matières premières et des produits agricoles des colonies aux métropoles coloniales explique les premiers aménagements hydro-agricoles sur le fleuve Sénégal. La France tenta de faire du Waalo (Delta et basse vallée) un pays de plantation (coton, canne à sucre, tabac. Etc.) Surtout qu'elle venait de perdre Saint-Domingue (actuel Haïti) qui finissait de s'émanciper de la tutelle coloniale (Maïga, 1995).

Les plans de colonisation agricole mis en place par le colonisateur français se sont soldés par des échecs et ont donné peu de résultats satisfaisants. En effet, les pouvoirs locaux et les populations ont résisté à ces tentatives en grande partie parce qu'ils n'avaient pas de traditions d'irrigation et glanaient une longue tradition de pratique de cultures de décrue.



Les États riverains du fleuve Sénégal vont lancer à partir des années 1960 un programme de coopération qui va déboucher sur la construction des grands barrages dans un contexte de désertification accélérée du Sahel. En effet, acculés par de longues années de sécheresse, les États riverains du fleuve Sénégal ont décidé de la création d'une organisation commune de gestion des eaux du fleuve. C'est ainsi que l'OMVS fut créée en 1972 avec comme objectifs majeurs la construction du barrage hydroélectrique de Manantali à 1070 kilomètres de l'embouchure et d'un barrage anti-sel à Diama à 27 kilomètres de l'embouchure.

Depuis la fin des années 1970 un vaste programme d'aménagements hydro-agricoles et hydroélectriques est mis en œuvre par l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. Ces grands barrages mis en service au milieu des années 1980, ont aujourd'hui des impacts environnementaux, socio-économiques et culturels majeurs tant sur le milieu biophysique que celui humain. L'option de l'agriculture irriguée prise par les décideurs politiques et les planificateurs semble être en déphasage avec les techniques traditionnelles (système de décrue/système pluvial) utilisées jusque-là par les populations locales.

La population du bassin du fleuve Sénégal représente environ 15 % de la population totale des 4 pays riverains. Elle est à peu près de 7 millions aujourd'hui. Cette population devrait passer à un peu plus de 10 millions en 2030 puis 13,5 millions en 2040. Elle serait donc le double de son poids actuel.

La proportion de la population nationale des États riverains vivant dans le bassin est de 8 % pour le Sénégal, 10 % pour la Guinée, 21 % pour le Mali et 23 % pour la Mauritanie.

Les pays partageant le bassin du fleuve Sénégal sont fortement dépendants de l'agriculture qui occupe les 3/4 de la population active. Cette dépendance vis-à-vis de l'agriculture est encore plus nette pour les populations qui vivent dans le bassin même du fleuve Sénégal. La population du bassin est pour l'essentiel (85 %) établie le long du fleuve et de ses affluents.

L'élaboration de ce rapport a pour principale source les différents enseignements tirés de la pratique journalière des tâches auxquelles j'étais affecté.

Enfin, les nombreux entretiens que j'ai pu avoir avec les employés des différents services de l'Organisation m'ont permis de donner une cohérence à ce rapport.

En vue de rendre compte de manière fidèle et analytique des trois mois de stage passé au sein de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal, il apparaît logique de présenter

à titre préalable l'**environnement économique du stage**, à savoir les secteurs d'activité et de l'Organisation par rapport au secteur (1), puis d'envisager le **cadre du stage** : description de la structure sociale et le fonctionnement du service (2). Enfin, il sera précisé les **différentes missions et tâches** que j'ai pu effectuer au sein de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable et de la deuxième phase du Projet de Gestion Intégrés des ressources en Eau et du Développement des Usages à Buts multiples du Bassin du Fleuve Sénégal PGIRE II, ainsi que les nombreux apports que j'ai pu en tirer (3).

## **1 L'environnement Economique Du Stage :**

Dans cette première Partie nous parlerons du secteur dans lequel évolue l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal dans son ensemble, puis nous aborderons l'Organisation par rapport à son secteur.

### **1.1 Le secteur :**

L'eau représente l'un des besoins humains les plus fondamentaux. Elle est indispensable à tous les secteurs de l'économie ou presque, notamment l'agriculture, la navigation, la production d'énergie, l'industrie les activités extractives, Etc. La gestion de l'eau, qui a une incidence sur la santé, l'égalité des sexes, l'éducation et les moyens de subsistance des populations, est cruciale au développement économique durable et à la réduction de la pauvreté. Or, de nos jours les ressources hydriques sont soumises à des pressions sans précédent, du fait d'une plus grande consommation liée à la croissance démographique et à des secteurs économiques concurrents, avec pour conséquence des volumes disponibles qui ne peuvent presque plus satisfaire les besoins humains ni garantir des débits écologiques pour la bonne santé des écosystèmes. Les eaux souterraines s'épuisent en de nombreux endroits, privant les générations futures et actuelles de réserves qui permettraient de résister à la variabilité accrue du climat.

La dégradation de la qualité de l'eau, résultant d'un large éventail d'activités économiques, réduit la quantité d'eau douce à disposition, pour la satisfaction des différents besoins domestiques, appauvrit les sols et altère de nombreux écosystèmes terrestres et marins, et renchérit le coût du traitement de l'eau. Deux milliards et demi de personnes sont toujours privés d'un assainissement fiable et 768 millions d'eaux potables, ce qui se traduit par des milliers de décès quotidiens et plusieurs milliards de dollars de pertes économiques annuelles.

De nombreux travaux indiquent que les difficultés iront en s'aggravant, sous l'effet du changement climatique, qui s'accompagnera d'une plus grande variabilité hydrologique, avec la survenue fréquente de phénomènes météorologiques intenses (sécheresses, inondations, tempêtes violentes...). Les experts estiment que d'ici 2080, 43 à 50 % de la population mondiale vivront dans des pays où l'eau se sera raréfiée, contre 28 % aujourd'hui. Un récent rapport de la Banque mondiale consacré aux enjeux du réchauffement climatique indique que si la température mondiale monte de 4 degrés Celsius, le stress hydrique augmentera dans certaines régions du globe. Le milliard d'habitants vivant dans des bassins tributaires de la mousson et les 500 millions de personnes demeurant dans des deltas sont particulièrement vulnérables. Les pays les plus pauvres, les moins préparés à cette crise et ses conséquences, seront les plus éprouvés.

Les questions de gestion des ressources en eau sont devenues si pressantes que le Forum économique mondial a placé, en 2014 et pour la deuxième année consécutive, la crise de l'eau au premier rang de ses préoccupations. Devant ces évolutions naturelles et socioéconomiques, les pratiques autrefois appliquées à l'eau sont inopérantes. Les pays ne peuvent se développer durablement ou accroître leur résilience au changement climatique sans une gestion intelligente de l'eau qui tient compte de l'épuisement et de l'altération des réserves, ainsi que d'une répartition des ressources soumise à délibération, en fonction des besoins sociaux, environnementaux et économiques des pays. (Banque Mondiale, 2014).

Diverses conceptions du « développement » d'un pays ont été énoncées au fil des décennies en sciences sociales et plusieurs indicateurs de celui-ci proposés. Aucune de ces conceptions ne fait l'unanimité et pas un indicateur n'est exempt de lacunes. Malgré les difficultés théoriques, il reste possible d'affirmer sans soulever de controverse que les sociétés ouest-africaines sont pauvres parmi les pauvres et donc ont un besoin urgent de développement socioéconomique durable. Ainsi, alors que la majorité des pays dits « les moins avancés » sont africaines, la plus grande proportion de ceux-ci se trouve en Afrique de l'Ouest (Nyong et Fiki, 2005).

Au cœur de ce développement durable nécessaire au bien-être des sociétés ouest-africaines, se trouve, entre autres, la maîtrise humaine des ressources en eau (PME, 2000). Or, l'Afrique de l'Ouest est relativement bien dotée en ressources hydriques et son développement socioéconomique est justement entravé par le genre de problèmes résolubles en partie grâce à une meilleure maîtrise humaine de l'eau (e.g. les sécheresses répétitives du Sahel ou la dépendance de certains pays à l'aide alimentaire internationale).

L'Afrique de l'Ouest est relativement bien pourvue en ressources hydriques avec plus de mille milliards de mètres cubes d'eau douce renouvelés chaque année à travers le cycle hydrologique normal de la région (Niasse, 2005). Pour être viable, toute politique de développement des ressources en eau à travers la réalisation d'infrastructures hydrauliques et hydro-agricoles doit s'accompagner d'une politique de mise en place d'infrastructures institutionnelles appropriées. C'est-à-dire des structures de gouvernance qui permettent la gestion rationnelle, optimale et durable des ressources en eau et des infrastructures physiques qui pourraient être construites. Ces infrastructures institutionnelles déterminent pour une grande part l'efficacité dans l'allocation et la protection des ressources en eau entre les différents acteurs aussi bien au niveau national que sous régional et partant, la manière dont la ressource sera mise au service du développement du continent. L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal essaye aussi bien que mal à travers ses différentes conventions et chartes de jouer ce rôle pour la protection des eaux du fleuve Sénégal. Elle constitue aujourd'hui un acteur majeur pour la préservation de l'équilibre des écosystèmes dans la sous-région plus particulièrement le bassin du Fleuve Sénégal.

## **1.2 L'entreprise par rapport au secteur :**

L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est une organisation intergouvernementale de développement créée le 11 mars 1972 à Nouakchott par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, en vue de gérer le bassin-versant du fleuve Sénégal, bassin qui s'étend sur une surface d'environ 300 000 km<sup>2</sup>. Son siège se trouve à Dakar.

### **1.2.1 Historique de l'Organisation :**

Durant la période coloniale, l'aménagement du fleuve a très tôt intéressé les autorités. L'ancêtre de l'Organisation actuelle est le Plan de colonisation agricole du Sénégal, proposé par le gouverneur du Sénégal Julien Schmaltz en 1802. Après vingt ans, il voit un début de mise en place avec le « jardin d'essai » de Richard-Toll dans le delta du fleuve Sénégal, en 1822, à l'initiative du baron Roger, autre gouverneur, avec l'aide du botaniste Jean Michel Claude Richard. En 1892, commencent les études hydrographiques, qui aboutissent, en 1908, à la publication des Instructions nautiques du fleuve Sénégal entre Saint-Louis et Kayes. Une société privée, l'Union hydroélectrique africaine (UHEA), créée en 1927, se donne comme objectif l'aménagement du fleuve pour la navigation, l'irrigation et la production d'électricité. Un barrage-réservoir, d'une capacité de stockage de 16 milliards de m<sup>3</sup>, devait être construit à Gouina, au

Mali, et aurait permis la régulation du fleuve sur la base d'un débit de 600 m<sup>3</sup>/s. La centrale hydroélectrique devait produire 2 milliards de kWh par an. Ces projets ne seront pas réalisés, faute de soutien des autorités de l'époque.

La première ébauche de système intégré de mise en valeur du fleuve Sénégal est, en 1934, la Mission d'études et d'aménagement du fleuve Sénégal (MEAF). Elle regroupe le Soudan (l'actuel Mali), le Sénégal et la Mauritanie. Elle a réalisé principalement des études hydrologiques et des travaux d'aménagement hydro-agricoles. Lui succède, en 1938, la Mission d'aménagement du fleuve Sénégal (MAS). En 1959, cette mission passe sous le contrôle des trois États autonomes du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. La Guinée, indépendante depuis 1958, n'en fait pas partie.

En 1963, un comité inter-état est créé, regroupant le Sénégal, la Mauritanie, le Mali et la Guinée. Sa principale réalisation sera le Programme intégré de mise en valeur des ressources du bassin du fleuve Sénégal. Ce Programme s'appuie sur des études financées par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Le Comité inter-États pour le développement du bassin du fleuve Sénégal est remplacé, en mars 1968, par l'Organisation des États riverains du fleuve Sénégal (OÉRS), créée à Labé (République de Guinée). Cette organisation regroupe la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, et se consacre à l'harmonisation des plans de développement des États membres. La Guinée s'en retire en 1971.

En mars 1972, ultime cadre institutionnel, l'OMVS voit le jour. Sa création intervient dans un contexte de graves péjorations climatiques, marquée par une sécheresse persistante et sévère qui dévaste toute la vallée. Cycles de sécheresse, dégradation des ressources naturelles, cultures sous pluies et de décrue compromises entraînent l'appauvrissement des populations et une forte émigration des jeunes.

A cela s'ajoute la remontée de la langue salée sur près de 250 Km, rendant les terres impropres à la culture.

Cette volonté commune des États membres est cimentée par les idéaux de solidarité, partage, équité et culture de la paix.

En 1992, la Guinée et l'OMVS signent un protocole-cadre de coopération, suivi, en 2004, d'un accord instituant un Conseil interministériel Guinée / OMVS et une commission juridique et technique. Le 2 juillet 2005, la République de Guinée adhère à l'Organisation pour la mise en

valeur du fleuve Sénégal, adhésion concrétisée par la signature d'un traité, le 17 mars 2006, à Bamako.

En 1996, les bailleurs de fonds analysent, avec l'OMVS, les conditions d'une gestion efficace des investissements hydroélectriques et proposent des réformes institutionnelles profondes du Haut-Commissariat et de l'Agence des ouvrages communs (AGOC). Un nouveau schéma institutionnel de l'OMVS est discuté lors de réunions en mai 1996 (Paris), ébauché en juin 1996 (Dakar) et finalisé en novembre/décembre 1996 à Dakar, lors de l'évaluation conjointe du projet Énergie.

### 1.2.2 L'Organisation aujourd'hui

L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) avec la sécheresse qui s'est installée dans les années 70, les trois Etats riverains du fleuve Sénégal décidèrent en 1972 d'unir leurs efforts dans le cadre de l'OMVS pour un développement Intégré et coordonné du bassin du fleuve qu'ils partagent. L'OMVS peut donc être perçue comme l'aboutissement d'un long processus de tentatives pour la maîtrise et l'exploitation rationnelle des ressources du fleuve Sénégal et de sa vallée.

L'Organisation est chargée de : (i) l'application de la convention du 11 mars 1972 relative au statut du Fleuve, (ii) de la promotion et de la coordination des études et des travaux de mise en valeur des ressources du Fleuve Sénégal sur les territoires nationaux des membres de l'Organisation, de toutes les missions techniques et économiques que les Etats membres voudront ensemble se confier.

Par ailleurs l'OMVS est :

- Membre du Bureau de Liaison du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)
- Secrétariat Technique Permanent du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB).

### 1.3 Vision de l'Organisation :

La vision de l'OMVS est de mettre en œuvre une action conjointe de mise en valeur du bassin afin de favoriser l'intégration régionale, de générer des avantages et de soutenir la croissance dans les Etats membres ;

### 1.3.1.1 Objectifs de l'Organisation

L'OMVS a comme objectifs de :

- Réaliser l'autosuffisance alimentaire pour les populations du bassin et de la sous-région ;
- Sécuriser et améliorer les revenus des populations de la vallée ;
- Préserver l'équilibre des écosystèmes dans la sous-région, et plus particulièrement, dans le bassin ;
- Réduire la vulnérabilité des économies des États membres de l'Organisation face aux aléas climatiques, ainsi qu'aux facteurs externes ;
- Accélérer le développement économique des États membres.

### 1.3.1.2 Valeurs :

Les valeurs prônées par l'Organisation sont :

- La bonne gouvernance ;
- La culture stratégique ;
- La non-discrimination.

### 1.3.1.3 Les grands projets de l'Organisation :

L'OMVS a mis en place des projets et programmes destinés à limiter les effets néfastes liés à l'exploitation des ressources en eau du Bassin du Fleuve Sénégal notamment avec la mise en eau des barrages de Manantali et de Diama ainsi que les aménagements qui en ont résulté. Le Programme d'atténuation et de suivi des impacts sur l'environnement (PASIE), cofinancé par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Coopération française et la Coopération canadienne, qui vise à définir et à mettre en œuvre une série d'actions s'intégrant dans une stratégie globale de protection et de préservation de l'environnement. Ou encore d'autres programmes comme le **Projet de Gestion Intégré des Ressources en Eau et de Développement des Usages multiples du Bassin du Fleuve Sénégal (PGIRE)** dont le but est le développement multisectoriel pour le renforcement, l'intégration régionale des 4 pays riverains et l'amélioration des conditions de vie des populations.

### 1.3.1.3.1 Présentation du PGIRE

Le PGIRE est un programme de développement multisectoriel formulé pour renforcer l'intégration régionale des 4 pays riverains et améliorer les conditions de vie des populations. La première phase (PGIRE I) du programme s'est déroulée de 2007 à 2013 et la seconde phase (PGIRE II) concerne la période 2014 - 2021 avec un Don du Royaume des Pays-Bas (Trust Fund III) comme partie intégrante du projet.

L'objectif de développement du programme est de renforcer l'intégration régionale entre les pays riverains du bassin du fleuve Sénégal à travers l'OMVS pour le développement des usages à buts multiples des ressources en eau du bassin du fleuve Sénégal et d'impulser la croissance et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés.

La mise en œuvre de la première phase du PGIRE a abouti à des réalisations prépondérantes dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la lutte contre les maladies hydriques dans les zones d'intervention du projet. Parmi ces réalisations, on peut citer

**Le développement de la petite hydraulique et des activités connexes** par la protection de 2015 ml de berges avec des ouvrages sociaux (10 abreuvoirs, 12 passerelles et 12 lavoirs) dans les préfectures de Mamou et de Labé en Guinée, L'aménagement de 227 ha de bas-fonds et la réalisation de 557 forages dans les zones de Mamou et Labé en Guinée, la réhabilitation de 500 ha de Périmètres Irrigués Villageois (PIV) dans les Cercles de Kayes et de Bafoulabé au Mali, L'aménagement de 1500 ha de Bas-fond et de 50 ha de Petits Périmètres Maraichers (PPM) dans les cercles de Kayes et de Bafoulabé au Mali, La construction des ouvrages de Niakhakh, Babroun et Chechiya et le curage du marigot de Laouēja au Trarza en Mauritanie, La réhabilitation du Périmètre Pilote du Gorgol (700 ha), du périmètre irrigué de Bellara (250 ha) et des PIV du Trarza (220 ha) en Mauritanie, La réalisation du canal de Krankaye, l'endiguement et le curage du Gorom aval dans le département de Dagana au Sénégal, La réhabilitation de 700 ha de Périmètres irrigués de Hamady Ounaré et Orkadiéré dans le département de Matam au Sénégal.

**L'amélioration de la pêche traditionnelle** par la formation de 1200 acteurs de la pêche dans la zone d'intervention du projet (Mali, Mauritanie, Sénégal), L'acquisition de matériels de pêche (pirogues, filets, caisses isothermes, flotteurs, etc.), La réalisation d'infrastructures de pêche (berges sommaires, aires de transformation de poissons et ouvrage de régulation des eaux de



crue) à Matam au Sénégal, L'aménagement d'un débarcadère et la construction d'un centre artisanal de développement de la pêche au Trarza en Mauritanie, La construction de 3 marchés à poisson et d'un débarcadère dans les cercles de Kayes et Bafoulabé au Mali.

**La lutte contre les maladies hydriques** par La distribution de plus de 3 000 000 Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Application (MILDA) permettant la couverture de 85% des ménages de la zone d'intervention en Mauritanie, 90% au Sénégal, 96% au Mali, 95% en Guinée, Le traitement de masse de 80 % d'enfants d'âge scolaire et de 70 % d'adultes à risque contre la bilharziose et les géo helminthiases (plus de 7 100 000 de comprimés de Praziquantel (PZQ) et 2 100 000 d'Albendazole (ALB) acquis par le Projet)

#### Présentation du PGIRE II (2014-2021)

Le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples du bassin du fleuve Sénégal (PGIRE II) de par sa conception et son approche est multisectoriel, multi acteurs et à vocation régionale. La seconde phase du PGIRE se déroulera de juillet 2014 à juin 2021 avec le TF3 comme partie intégrante du projet.

Le coût total du projet PGIRE II est de **240,500 millions de \$US** dont un montant de 212,5 millions de \$US accordé par l'IDA<sup>1</sup>, 16 millions de \$US par le FEM<sup>2</sup> et un financement de contrepartie de 12 millions de \$US mis en place par les Etats Membres de l'OMVS. A ce financement, s'ajoute le montant du Trust Fund III<sup>3</sup> qui est de **11 millions d'euros**.

Le PGIRE vise simultanément à accroître les usages productifs de l'eau et à permettre la croissance macro-économique tout en sauvegardant la santé et les moyens de subsistance des communautés vulnérables dans le bassin du fleuve.

#### **Objectifs du PGIRE II**

**L'objectif de développement de la seconde phase du PGIRE** est d'appuyer le développement des usages de l'eau dans le bassin du fleuve Sénégal de manière concertée entre les pays membres de l'OMVS ;

---

<sup>1</sup> L'IDA : l'Association Internationale de Développement est l'institut de la Banque Mondiale qui aide les pays pauvres de la planète.

<sup>2</sup> FEM : le Fond pour l'Environnement Mondial réunit 176 pays membre au sein d'un mécanisme financier international dont l'objectif est de s'attaquer aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale tout en encourageant un développement durable au niveau national.

<sup>3</sup> Trust Fund III est le fond d'affectation spéciale des Pays-Bas dans sa phase III.

**Son objectif environnemental** est de renforcer les capacités de l'OMVS à prendre en compte le changement climatique dans le développement et la gestion concertés des ressources en eau dans le bassin du fleuve Sénégal.

Le programme s'articule autour de trois composantes allant du développement institutionnel à la gestion et la planification des infrastructures en passant par le développement des usages à buts multiples de l'eau.

Dans sa **Composante 1** qui s'intitule Développement Institutionnel, le projet a comme objectif de renforcer les capacités pour une gestion coopérative, développement institutionnel et mise en œuvre du projet ;

Dans sa **seconde composante** nommée développement des Usages à buts multiples de l'eau, le projet cherche à Promouvoir les activités génératrices de revenus et améliorer les moyens de subsistance pour les populations du bassin ;

Dans sa **troisième composante : Gestion et planification des infrastructures,**

L'objectif est de faire progresser la planification des ressources d'eau résilientes au climat et le développement dans la région.

Au total, plus de **4,5 millions** de personnes au sein du Bassin du Fleuve Sénégal devront bénéficier directement de ce projet. Il s'agit entre autres de plus de **56 200 petits exploitants agricoles** et agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance, **12 000 personnes** travaillant dans la **pêche artisanale**, soit dans la capture de poisson, la transformation ou la vente dont 58% sont des femmes, **5 000** bénéficiaires du projet et les membres **d'association d'usagers de l'eau** soutenus pour accroître leur résilience au climat à travers des projets pilotes, **4 500 000** de personnes vivant dans le bassin du Sénégal bénéficiant de la distribution de MILDA, **2 100 000 enfants** en âge scolaire et **1 000 000 d'adultes** traités par an contre les maladies tropicales négligées ;

## **2 Le Cadre Du Stage :**

Dans cette partie nous aborderons les questions relatives à la description de la structure sociale dans son ensemble et du fonctionnement générale du service.

## **2.1 Description de la structure sociale**

Au plan institutionnel, les organes de l'OMVS sont :

### **2.1.1 La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) :**

Instance suprême de l'Organisation. Elle a pour tâche de définir la politique de coopération et de prendre toutes décisions concernant le développement économique général. Elle se réunit en session ordinaire une fois par an, elle peut aussi se réunir en session extraordinaire à l'initiative de son président ou à la demande d'un Etat membre. Les décisions sont prises à l'unanimité de ses membres ; celles-ci s'imposent à tous les membres qui s'engagent à assurer leur application.

La présidence de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement est assurée à tour de rôle et pour une durée de deux (2) ans pour chacun des Chefs d'Etats et de Gouvernement.

### **2.1.2 Le Conseil des Ministres (CM) :**

Il est l'instance de décision. Il est chargé d'élaborer la politique générale d'aménagement du fleuve, de mise en valeur des ressources du bassin et de coopération entre les Etats.

Il regroupe les ministres des départements de tutelle de chaque Etat membre.

Le conseil élit son président en exercice pour une durée de deux (2) ans (présidence tournante).

### **2.1.3 Audit interne :**

L'auditeur interne assure le contrôle à priori du budget et du fond spécial. Il assure le contrôle des engagements au moyen du visa qu'il doit donner sur tous les actes d'engagement qui lui sont transmis immédiatement après leur établissement, il vise également toutes les pièces de liquidation.

Il a accès à tous les livres comptables de l'OMVS et peut à tout moment faire un rapport au président du conseil des ministres sur la situation du budget et du fonds spécial. Il doit obligatoirement faire un rapport semestriel sur l'exécution du budget et du fonds spécial.

### **2.1.4 Le contrôle à posteriori :**

Le contrôle à posteriori est effectué par un commissaire aux comptes agréé, nommé par le conseil des ministres. Il a accès à tous les documents financiers de l'organisation et peut suggérer

par écrit toute mesure susceptible de remédier aux difficultés et irrégularités constatées. Il rédige un rapport annuel sur la situation du budget et du fond Spécial ainsi que leur exécution qu'il adresse au président du Conseil des ministres.

#### **2.1.5 Le Haut-commissariat (HC) :**

Le Haut-commissariat est l'Organe d'exécution de l'Organisation. Il est chargé d'appliquer les décisions du Conseil des ministres et rend compte de leur exécution. Il est dirigé par un Haut-commissaire ressortissant d'un des Etats membre autre que celui qui abrite le siège de l'organisation. Le Haut-Commissaire est nommé par la CCEG pour une durée de quatre (4) ans renouvelables.

#### **2.1.6 La Commission Permanente des Eaux (CPE) :**

Elle est composée de représentants des Etats membres de l'organisation. Elle est chargée de définir les principes et les modalités de la répartition des eaux du fleuve Sénégal entre les secteurs d'utilisation. Elle est également chargée de l'instruction des projets des Etats membres susceptibles d'avoir un impact négatif sur les eaux du fleuve et joue un rôle important en matière de contrôle de l'utilisation de l'eau et de lutte contre la pollution.

Une autre mission importante de la CPE est de préparer périodiquement le plan de Gestion des ressources en eau qui s'effectue sur la base des projections des besoins d'usagers et sur une simulation de la gestion du système Manantali-Diama. Ce plan est soumis au Conseil des ministres qui assure la tutelle des structures de gestion.

#### **2.1.7 Le Comité Régional de Planification (CRP) :**

Il est composé des représentants des Etats et est chargé d'émettre, à l'attention du Conseil des ministres, un avis consultatif sur le programme d'investissement relatif à la mise en valeur optimale des ressources du bassin. Il propose des mesures de mise en cohérence, voire d'harmonisation des politiques de développement dans le bassin.

### **2.1.8 Le Comité Consultatif (CC)**

Il réunit les représentants des pays et institutions de financement et ceux de l'OMVS. Il a un rôle d'assistance au Haut-commissariat pour la recherche des voies et moyens de mobilisation des ressources financières et humaines, et de promotion des échanges d'informations entre les membres sur les règles et procédures de mobilisation et d'affectation des fonds, mais également sur l'état d'avancement des projets et sur les perspectives de développement et de la coopération entre l'OMVS et les pays et Organismes coopérants. Il émet des avis et des recommandations sur les questions qui lui sont soumises.

#### **2.1.8.1 Le comité du bassin :**

Le comité du bassin est un organe consultatif composé de quatre collèges :

- Le collège des pouvoirs publics (Gouvernement, Elus nationaux, collectivités locales).
- Le collège des Usagers (Sociétés d'Eau et d'Electricités, Organisations, Structures, agricoles et pastorales, Opérateurs de Transport).
- Le collège de la société civile organisée (ONG, Associations d'Usagers, autres segments de la Société Civile).
- Le collège de la communauté scientifique.

Sous l'autorité du Haut-Commissaire, les structures de l'OMVS, assurent l'organisation et le secrétariat des sessions du comité du bassin.

Le Comité propose à l'adresse du Conseil des ministres des avis consultatifs sur a) Les Grands Axes de la politique d'Aménagement du Bassin, b) La Gestion des Ressources en Eau, c) La Protection de l'Environnement, d) Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), e) Des Politiques de Tarification de l'Eau et f) Les impacts environnementaux et sociaux des Grands Aménagements Structurants inscrits au SDAGE.

## **2.2 Fonctionnement du service :**

Le Haut-commissariat de l'OMVS qui siège à Dakar est ainsi structuré. À sa tête se trouve le Haut-commissaire. Il est secondé dans sa mission par un Haut-commissaire adjoint (un poste créé seulement en 2013.) et par un Secrétaire Général. Un ressortissant du Mali assure actuellement

la direction de l'organisation. Le retour de la Guinée a contribué à la décision de réforme institutionnelle en 2010 avec une modification de l'organigramme du Haut-commissariat.

L'OMVS a aussi des organes de direction, un auditeur interne, un conseiller juridique, un contrôleur de gestion et quatre directeurs. Un centre d'information, de communication et des nouvelles technologies et un centre de documentation et des archives sont également rattachés au Haut-commissaire.

En dehors du cabinet Haut-commissaire, il y a quatre directions techniques qui lui sont donc directement rattachées, dont chacune est scindée en deux divisions. Il s'agit de la :

**Direction Administrative et des Moyens Généraux (DAMG) composée de la :**

- Division des Ressources Humaines (DRH)
- Division du Matériel et des Affaires Générales (DMAG)

**Direction Financière (DF) composée de la :**

- Division du Budget et de la Comptabilité (DBC)
- Division de l'Investissement et des Financements Extérieurs (DIFE)

**Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD)**

- Division de la Protection de l'Environnement et du Suivi Évaluation (DPESE)
- Division de la Planification, de la Prospective et du Développement à la Base (DPPDB)

**Direction des Infrastructures Régionales (DIR)**

- Division de la Gestion des Ressources en Eau et de la Prévention des Risques (DGREPR)
- Division de l'Aménagement Hydraulique, Hydroélectrique et du Transport Fluvial (DAHHTF)

En vertu du principe de la répartition géographique très en vigueur au sein de l'organisation, chacun des quatre Etats membres dirige une direction et est secondé dans ses deux divisions par des ressortissants d'Etats membres, de nationalité différente de celle du directeur.

En dehors du Haut-commissariat, Trois (3) Sociétés de Gestion des Ouvrages communs ont été mises en place comme par exemple : la SOGEM, la SOGED, et la SOGENAV.

### 2.2.1 LA SOGEM :

La Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) a été créée pour reprendre l'intégralité du projet Energie Manantali ainsi que la structure existante d'exploitation du barrage de Manantali. Elle a pour objet :

L'exploitation, l'entretien et le renouvellement des ouvrages communs dont la gestion lui est confiée, directement ou par intermédiaire de tout tiers, personne physique ou morale de droit public ou privé.

Toutes Opérations industrielles ou commerciales, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets et missions ci-dessus ou de nature à favoriser leur mise en œuvre.

### **2.2.2 LA SOGED :**

La Société de Gestion et d'Exploitation du Barrage de DIAMA a été créée par convention entre les Etats membres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS). C'est une Société publique interétatique.

La SOGED est chargée de l'exploitation, de l'entretien, et du renouvellement des ouvrages communs mentionnés ci-après, ainsi que de la conception, la construction et le financement des nouveaux ouvrages programmés par l'Organisation que celles-ci décideront de lui confier dans le cadre du développement de la vallée, à l'exclusion de ceux consacrés à la production électrique.

### **2.2.3 La SOGENAV :**

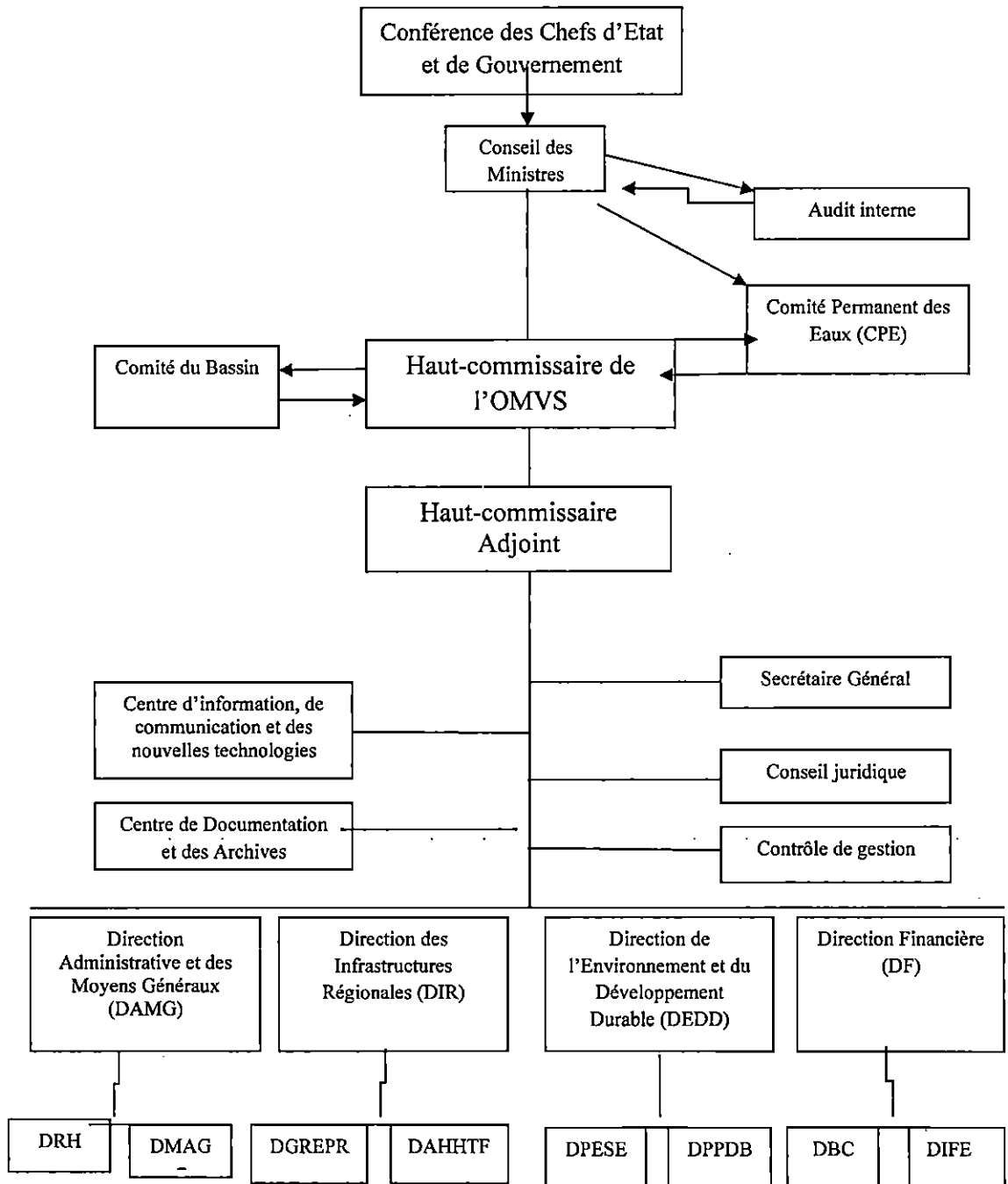
La Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation et des Transports sur le Fleuve Sénégal est chargée de gérer et d'administrer les activités de navigation et de transports sur le fleuve ainsi que de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des ouvrages qui lui sont confiés.

L'Organisation peut confier à la SOGENAV, la réalisation, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement d'autres ouvrages communs, annexes et accessoires lorsque ces ouvrages sont liés à la navigation fluviale et fluviomaritime et aux transports sur le fleuve Sénégal.



## 2.2.4 Organigramme de l'OMVS

Graphique 1 : Organigramme



Au sein de cette Organisation de taille, il est aisé de percevoir l'interaction constante entre les différentes Directions et services. Compte tenu du fait que mon stage a été exclusivement



réalisé à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD), il sera uniquement développé.

### **2.2.5 De La Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD):**

La DEDD est chargée de l'élaboration des stratégies, de la planification et de la mise en œuvre des outils de gestion de l'environnement et des programmes de développement durable. Elle est dirigée par un Directeur, sous l'autorité du Haut-Commissaire de l'OMVS.

Les différentes tâches dévolues à cette direction sont réparties entre : i) La Division de la planification, Prospective et Développement à la base et ii) La Division de la Protection de l'Environnement et Suivi Évaluation.

#### **2.2.5.1 Le Chef de Division de la Planification, Prospective et Développement à la base (DPPDB):**

Il est sous l'autorité du Directeur de l'Environnement et du Développement Durable et est chargé de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de développement, de contribuer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques du développement du Bassin (SDAGE, PAS , etc.) à la planification et à la prospective.

#### **2.2.5.2 Le Chef de la Division Protection de l'Environnement et Suivi Evaluation (DPESE):**

Sous l'autorité du Directeur de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable, il est chargé de la collecte de données et de la gestion des systèmes de Suivi Évaluation sur l'ensemble du bassin et d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures de protection de l'environnement.

En dehors de ces hauts cadres, la Direction de l'Environnement et du Développement Durable compte une (1) Secrétaire, un (1) Expert Agronome, une (1) Experte en Systèmes d'Informations Géographiques, un (1) Expert en Aménagement, trois Experts en Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dont un spécialiste en technique SDAGE et un archiviste. Ils sont chargés d'assister et d'appuyer les tâches quotidiennes des Hauts Cadres de la direction pour l'atteinte des objectifs de l'organisation.

### **3 Les Travaux Effectués Et Les Apports Du Stage**

#### **3.1 Les travaux effectués**

Au cours de ce stage, j'ai eu l'opportunité de découvrir un métier sous toutes ses formes et de comprendre de manière globale les difficultés que les Cadres pouvaient rencontrer dans l'exercice de leur fonction. Pour une meilleure compréhension des tâches que j'ai pu effectuer, il apparaît approprié de traiter en premier lieu des outils qui étaient mis à ma disposition, puis de parler des tâches que j'ai pu effectuer.

##### **3.1.1 Les Outils Mis à Ma Disposition**

Au cours de ce stage, j'ai passé le plus clair de mon temps à étudier les documents, les rapports des différentes études de l'Organisation plus particulièrement de la Direction de l'environnement et du Développement Durable (DEDD) et du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et du Développement des Usages à Buts Multiples du Bassin du Fleuve Sénégal et à observer les méthodes de travail des Cadres et Experts. À mesure que j'apprenais, mes recherches se sont approfondies. Ce n'est donc qu'à partir du troisième mois de mon stage que j'ai été véritablement opérationnel, du fait de ma meilleure maîtrise de certains Outils de Suivi Evaluation comme l'Approche LQAS, la double différence, le Cadre de performance, le Réseau PERT, le Graphe de Responsabilité.

### **4 L'Approche LQAS :**

**Lot Quality Assurance Sampling (LQAS)** est une méthode qui permet d'évaluer un programme en analysant les données recueillies auprès d'un petit échantillon. Elle a été développée dans les années 1920 pour des contrôles de qualité dans l'industrie. Au milieu des années 80, elle a été adaptée pour évaluer des programmes de santé. En 1991, un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur les méthodes épidémiologiques et statistiques pour l'évaluation rapide des systèmes de santé a conclu que le LQAS était une des méthodes disponibles la plus pratique et a encouragé son développement pour continuer à surveiller les programmes de santé. (Measure 1998).

Le LQAS est devenu un outil de gestion pratique pour mener des enquêtes de base et suivre les services et les besoins de santé. Les avantages de cette méthodologie comprennent les points suivants :

- Les procédures d'échantillonnage et les analyses sont relativement simples et les gestionnaires locaux et les agents de santé peuvent utiliser les résultats immédiatement.
- Les données en provenance des zones individuelles de supervision (ZS) peuvent être compilées pour évaluer la couverture pour la Zone d'Intervention (ZI) de tout le programme.
- Il suffit d'un petit échantillon pour pouvoir déterminer qu'une ZS n'a pas atteint le niveau moyen de couverture de la zone d'intervention ou un objectif prédéterminé.

Le LQAS subdivise la zone d'intervention (ZI) d'un programme (par ex : un district) en zone plus petites qui fournissent des services de santé appelées zones de supervision (ZS). Habituellement, une zone d'intervention est composée d'au moins quatre ZS. Typiquement, le LQAS utilise un échantillon de 19 personnes par ZS. Dans le cas où il y aurait 5 ZS, nous aurions donc un échantillon de 95 répondants pour toute la ZI. En combinant les données de multiples ZS, les responsables peuvent déterminer le pourcentage de couverture de l'ensemble de la zone d'intervention avec 95 % de fiabilité et une marge d'erreur de +10 %. Si 4 ZS sont comprises dans l'évaluation, cela donne un échantillon total de 76, avec un pourcentage de fiabilité de 95, on obtient une marge d'erreur acceptable puisqu'elle n'excède pas 11 %. En outre, les règles de décision LQAS peuvent identifier les ZS qui n'atteignent pas la couverture moyenne de la ZI. Ces zones deviennent dès lors des priorités.

#### 4.1.1.1 Réseau PERT :

PERT est un acronyme pour « Program Evaluation and Review Technique » (technique d'évaluation et d'examen de programmes), à partir du moment où le programme à long terme représente l'échéancier d'un projet plutôt que d'un programme de projets et de changement.

L'analyse de chemin critique utilise une estimation de point unique pour toutes les durées d'activité. En réalité, il est peu probable que les durées puissent être estimées avec le degré de certitude. PERT utilise une estimation en trois points pour chaque activité. Les trois estimations sont connues comme :

- Optimiste (très peu probable que la tâche prenne moins longtemps que);
- Pessimiste (très peu probable que la tâche prenne plus longtemps que);
- Très probable (c'est ce que nous pensons vraiment qui arrivera).

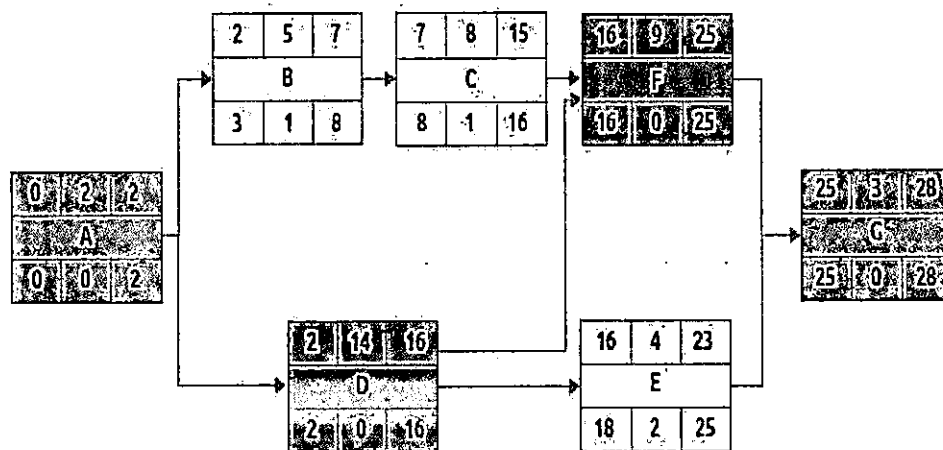
Le tableau ci-dessous montre sept activités avec des durées optimistes, très probables et pessimistes.

**Tableau1 : Tableau des durées optimistes, très probables et pessimistes**

Tâches	Optimiste	Plus probable	Pessimiste
A	2	2	8
B	4	5	12
C	7	8	15
D	10	14	18
E	6	7	14
F	7	9	17
G	2	3	10

En utilisant les durées très probables, une analyse de chemin critique normale donne le résultat indiqué ci-dessous avec le chemin critique étant la séquence : A, D, F, G

**Graphique 2 : Analyse du chemin critique du réseau PERT**



Cependant, les activités se situeront effectivement quelque part entre les estimations optimistes et pessimistes. PERT utilise ces estimations pour calculer une durée moyenne basée sur une distribution Beta.

$$\text{Durée moyenne} = \frac{\text{Optimiste} + (4 \times \text{plus probable}) + \text{Pessimiste}}{6}$$

Ou pour le montrer plus formellement :

$$D_M = \frac{D_0 + (4D_1) + D_2}{6}$$

Par exemple, l'activité B est le plus susceptible de prendre 5 jours, mais il y a une possibilité que cela puisse se faire en 4 jours ou il pourrait y avoir des problèmes, ce faisant pouvant prendre aussi longtemps que 12 jours.

Sa durée moyenne est donc :

$$\frac{4 + (4 \times 5) + 12}{6} = 6$$

#### 4.1.1.2 Méthode des Doubles Différences :

La méthode des doubles différences (ou méthode des différences de différences) est une méthode statistique utilisée en évaluation pour estimer l'effet d'un traitement et consistant à comparer la différence entre le groupe de contrôle et le groupe traité avant et après l'introduction du traitement. Cette méthode est notamment utilisée en évaluation des politiques publiques pour estimer l'effet d'un traitement dans le cadre théorique du modèle causal de Neyman-Rubin.

#### 4.1.1.3 Cadre de Performance :

Le cadre de performance est un tableau qui retrace pour chaque indicateur de l'impact, des effets et des extrants, l'état des lieux (données de base) l'objectif à atteindre (fin du projet) et les différentes valeurs cibles que le projet est censé atteindre pendant les différentes années avant la fin du projet. Les commentaires servent à mentionner si oui les cibles ont été atteints, si non pourquoi. Selon le FIDA, une cible est « ... Un but spécifique qui indique le nombre, l'horizon temporel et l'endroit de ce qui doit être réalisé ». Les cibles ce sont les jalons sur la route menant aux réalisations et en bout de ligne, à un objectif à plus long terme. « Entre le point de départ et la réalisation, il peut y avoir plusieurs jalons (cibles intermédiaires) qui correspondent à la performance escomptée à différents intervalles ».

**Tableau : Cadre de performance**

N°	Code	Indicateur	Données de base			Valeurs cibles					Commentaires
<b>Indicateurs d'impact</b>											
<b>Indicateurs d'effets</b>											
<b>Indicateurs d'extrants</b>											

**4.1.1.4 Graphe des Responsabilités :**

Le graphe des responsabilités illustre l'affectation des rôles et des responsabilités parmi les différents intervenants d'un projet au cours de son exécution sous forme d'un diagramme matriciel. Il énumère les différentes activités ou résultats clés du projet et identifie l'agence, le bureau ou l'individu chargé de prendre une action. Il permet de clarifier qui est responsable de quoi pour assurer l'exécution efficace du projet. Il facilite la communication entre les membres de l'équipe du projet.

**Tableau : Graphe des responsabilités**

Activités	Ministère de l'Agriculture	Institut de recherche	Ministère du plan	Unité d'exécution	Association d'irrigation	Firme de construction
<b>GESTION</b>						
Planifier l'exécution du projet	A	S	E	S		
Etablir système d'information	C		I	E		
<b>ENGRAIS ET SEMENCES</b>						
Organiser système de distribution	I	S		E		
Construire entrepôt				D		E
<b>VULGARISATION</b>						
Recruter fermier	I	S		E	C	
Organiser et faire section formation						
<b>IRRIGATION</b>						

#### 4.2 Les Missions du poste occupé

Comme il a été précisé en introduction, le Suivi-évaluation est un métier qui occupe une place très importante dans toute organisation. Le Chargé de Suivi et Évaluation se charge de développer et de coordonner le système de suivi-évaluation des plans, projets et programmes du réseau en collaboration avec sa hiérarchie et ses autres collaborateurs.

Le chargé de suivi-évaluation assiste techniquement le /la Chargé(e) de Programmes dans ses tâches, il est appuyé dans ses fonctions par les coordonnateurs régionaux et les Superviseurs districts placés sous sa supervision.

Le chargé de suivi-évaluation du programme est responsable de l'élaboration du plan de suivi-évaluation et son intégration dans le cadre logique, la mise en place d'une base de données actualisée, la rédaction des plans de travail annuel, des rapports trimestriels, du journal des risques et cahiers de problèmes ainsi que la rédaction des rapports des revues mi annuelles et annuelles.

Il est chargé de rédiger les documents suivants : le plan de suivi-évaluation élaboré et intégré dans le cadre logique, la Base de données mise en place et actualisée, Le draft des AWP intégrant le S&E, les draft des rapports trimestriels, journal des risques et cahier des problèmes, Rapports des revues mi annuelles et annuelles).

Le Chargé de suivi-évaluation doit donc diriger un cadre transparent et participatif pour la formulation d'une stratégie de suivi-évaluation et identifier des indicateurs de performance pertinents.

Au cours de ce stage, différentes sortes d'activités m'ont été confiées :

- Une étude des différents documents de l'Organisation et les rapports de suivi et d'évaluation du PGIRE I et II.
- Une analyse des indicateurs de performance du volet Santé du PGIRE II
- Une analyse des données recueillies sur le terrain.)

### **4.3 Les apports du stage**

Au cours de ce stage, j'ai beaucoup appris. Les apports que j'ai tirés de cette expérience professionnelle peuvent être regroupés autour de trois idées principales : les compétences acquises, les difficultés rencontrées et solutions apportées ainsi que la vie en société.

#### **4.3.1 Compétences acquises**

Au cours de mon stage à la Direction de l'Environnement du Développement Durable, j'ai pu mieux cerner et développer certaines compétences techniques dont la maîtrise de certains outils de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et de Suivi-évaluation, d'améliorer ma maîtrise des outils informatiques pour la rédaction de rapports, et développer des compétences dans les Techniques de Gestion du Cycle de Projet, mais également des compétences personnelles comme la Capacité de Travail en Equipe, le sens d'écoute, de la négociation et de l'organisation qui sont indispensables à l'exercice de ma profession.



### **4.3.2 Difficultés rencontrées et solutions apportées**

Comme durant toute expérience professionnelle, des difficultés sont souvent rencontrées. En ce qui me concerne l'une, des difficultés majeures auxquelles j'ai été confronté sont liées à ma formation. En effet lors de mon stage, j'ai rencontré des outils et des méthodes dont je n'avais pas connaissance et qui sont utilisées par les Experts de l'OMVS. Face cette situation, j'ai dû apprendre dans un délai court à me servir de ces outils qui sont indispensables pour mon apprentissage.

D'autres problèmes liés à l'efficacité ont aussi été rencontrés. Fraichement sortie d'une grande école de formation professionnelle spécialisée dans le Management des Organisations, de l'Environnement et du développement Durable, ce stage constitue une première expérience dans une Organisation Intergouvernementale de taille. Durant mon stage, j'ai appris à travailler avec les meilleurs Cadres et Experts des quatre Pays Membre de l'Organisation. Cependant grâce aux conseils de mon tuteur de stage Monsieur Alpha Oumar BALDE Chef de Division de la Planification, Prospective et Développement à la Base ainsi que de Monsieur Abdoulaye SALL Expert en Suivi-évaluation du PGIRE, j'ai su très vite trouver des solutions efficaces à ces problèmes.

### **4.3.3 La vie en société**

Mon stage à l'OMVS a été très instructif. Au cours de ces trois (3) mois, j'ai ainsi pu observer le fonctionnement d'une Organisation de cette taille. Au-delà, de l'activité de chacun des services, j'ai pu apprendre comment s'articulent les différentes Directions d'une telle Organisation. Par ailleurs, les relations humaines entre les différents employés de la société, indépendamment de l'activité exercée par chacun d'eux, m'ont beaucoup appris sur le comportement à avoir en toutes circonstances.

Par la même occasion, j'ai pu développer une véritable relation de confiance et de connaissance avec les Cadres et Experts de cette Organisation.

### **4.3.4 L'articulation des différents départements**

Comme il a été vu plus haut, les directions structurent l'Organisation. Aussi, et au travers de l'analyse qui a pu être faite, il apparaît indéniable que tous ces services interviennent à un moment ou à un autre de la prise de décision.

Aussi, toutes les semaines, les résultats étaient diffusés à tous les employés, de manière à ce

qu'ils soient impliqués dans les activités de l'Organisation sachant que le but est que tous les employés reçoivent les informations nécessaires à temps sur les différentes activités réalisées ou à réaliser pour l'atteinte des objectifs préalablement définis.

La circulation de l'information est ainsi un des points forts que j'ai retenu de cette Organisation, tant au niveau du travail collaboratif, que dans l'implication de tous dans le bon fonctionnement de l'Organisation.

#### **4.3.5 Les relations humaines entre les employés :**

Au-delà du fonctionnement de l'Organisation, j'ai pu ressentir des liens de solidarité et fraternités entre les différents employés.

En effet, l'atmosphère au sein de l'OMVS était très agréable. J'ai ainsi constaté que la hiérarchie des fonctions de l'Organisation était dans les rapports entre les employés, favorisant par là ; la motivation et l'efficacité dans le travail des équipes.

Au travers de cette convivialité, j'ai pu comprendre que l'activité d'une société est plus performante dans une atmosphère chaleureuse et bienveillante.

#### **4.4 Recommandation :**

Au cours de mon stage, j'ai été confronté à certaines difficultés qui, je pense méritent une attention particulière afin de faciliter dans l'avenir l'apprentissage des futures stagiaires dans cette Organisation.

L'objectif premier de tout stagiaire est d'acquérir le plus d'expérience professionnelle possible en participant aux différentes activités de l'Organisation. Étant donné que les Cadres et Experts de l'OMVS sont le plus souvent en déplacement dans les pays membres, il est important de confier plus de responsabilités aux stagiaires et favoriser leur participation dans les différentes missions dans l'Organisation sur le terrain.

Il serait intéressant que les stagiaires participent aux activités de l'Organisation afin de développer leurs compétences. Il est possible de leur confier certaines tâches simples qui pourraient les occuper.

Des fonds pourraient être mis à disposition des apprenants pour qu'ils puissent participer aux différentes missions dans les différents pays comme la collecte de données par exemple.

## Conclusion

---

À titre de conclusion, il semble intéressant de mettre en évidence les questions actuelles qui se posent sur les besoins de développement socio-économique durable des Etats de l'Afrique de l'Ouest plus particulièrement les pays membre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal. La maîtrise de l'eau constitue aujourd'hui un facteur crucial du développement humain, tant pour l'amélioration des conditions d'hygiène (contrôle des maladies hydriques, installations sanitaires), la croissance agricole et industrielle (irrigation, énergie, hydraulique, navigation) que l'atténuation des extrêmes du cycle hydraulique (sécheresses et inondations). L'OMVS a mis en place des projets et programmes destinés à limiter les effets néfastes liés à l'exploitation des ressources en eau du Bassin du Fleuve Sénégal notamment avec la mise en eau des barrages de Manantali et de Diama ainsi que les aménagements qui en ont résulté. Le Programme d'atténuation et de suivi des impacts sur l'environnement (PASIE), cofinancé par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Coopération française et la Coopération canadienne, qui vise à définir et à mettre en œuvre une série d'actions s'intégrant dans une stratégie globale de protection et de préservation de l'environnement. Ou encore d'autres programmes comme le Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages multiples du Bassin du Fleuve Sénégal (PGIRE) dont le but est le développement multisectoriel pour le renforcement, l'intégration régionale des 4 pays riverains et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Mon stage à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable du Haut-Commissariat de l'OMVS a été très bénéfique. En effet, les trois (3) mois passé dans cette Organisation m'ont permis de comprendre le fonctionnement et le rôle du Haut-Commissariat de l'OMVS et ses services, développer mes connaissances et compétences dans la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi-évaluation des projets et programmes de l'Organisation, en travaillant avec l'équipe du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages à buts multiples (PGIRE). De développer mes compétences en management de projets et des organisations, me familiariser avec le travail en équipe et avoir une bonne connaissance des lieux et des bureaux de l'Organisation. Sur le plan professionnel, j'ai pu mieux cerner et développer certaines compétences techniques et personnelles comme la Capacité de Travail en équipe, le sens d'écoute, de la négociation et de l'organisation qui sont indispensables à l'exercice de ma profession.

## BIBLIOGRAPHIE :

---

Faye Mbaye M-Bah Chérif S, (Septembre 2013), *Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des Bassin du Fleuve Sénégal(PGIRE). Rapport d'Achèvement (RDA) du PGIRE I.OMVS* Dakar.

Lassine TOGOLA,(2016), Mémoire de fin d'étude. *Contribution à l'analyse du système de suivi-évaluation des projets de développement de l'OMVS : Cas de l'Aménagement Hydro-Agricole du PGIRE au Mali*, Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion, Mali.

Groupement AIDF, CSE, CRDES, (mai 2017), *Evaluation d'Impact du Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des Usages à Buts Multiples dans le Bassin du Fleuve Sénégal (PGIRE I) et Etablissement de la Situation de Référence du PGIRE II.OMVS*, Dakar.

M. E. Fromaget, *Instructions nautiques du Fleuve Sénégal d'après les travaux de la mission de balisage, 1906-1907-1908*, G. Gounouilhou, Bordeaux, 1908.

Mohamed Salem Merzoug, *L'eau, l'Afrique, la solidarité : une nouvelle espérance : l'OMVS, un cas de développement solidaire*, Présence africaine, Paris, 2005.

OMVS, *Manuel des procédures administratives, financiers et comptables*, juin 2011.

Haut-commissariat de l'OMVS, *projet de gestion intégrée des ressources en eau et de développement des usages multiples du bassin du fleuve Sénégal phase II*, Sous composante sante. Rapport de mise en œuvre, 2018.

## **Wébographie :**

OMVS 2019 site internet consulté le 16 Juillet 2019 sur  
<http://www.omvs.org/content/historique>

OMVS, 2019. Le PGIRE consulté le 26 mai 2019 sur le site de l'OMVS.

<http://www.omvs.org/content/le-pgire-0>

Site de wikipédia OMVS consulté le 26 mai 2019.

Sur [https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_pour\\_la\\_mise\\_en\\_valeur\\_du\\_fleuve\\_Sénégal](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_pour_la_mise_en_valeur_du_fleuve_S%C3%A9n%C3%A9gal)

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	1
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	2
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	5
INTRODUCTION.....	6
1 L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DU STAGE : .....	9
1.1 LE SECTEUR : .....	9
1.2 L'ENTREPRISE PAR RAPPORT AU SECTEUR : .....	11
1.2.1 HISTORIQUE DE L'ORGANISATION:.....	11
1.2.2 L'ORGANISATION AUJOURD'HUI .....	13
1.3 VISION DE L'ORGANISATION : .....	13
2 LE CADRE DU STAGE : .....	17
2.1 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE SOCIALE .....	18
AU PLAN INSTITUTIONNEL, LES ORGANES DE L'OMVS SONT :.....	18
2.1.1 LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT (CCEG)	18
2.1.2 LE CONSEIL DES MINISTRES (CM) : .....	18
2.1.3 AUDIT INTERNE : .....	18
2.1.4 LE CONTROLE A POSTERIORI : .....	18
2.1.5 LE HAUT-COMMISSARIAT (HC) : .....	19
2.1.6 LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX (CPE) : .....	19
2.1.7 LE COMITE REGIONAL DE PLANIFICATION (CRP) : .....	19
2.1.8 LE COMITE CONSULTATIF (CC).....	20

2.2	FONCTIONNEMENT DU SERVICE :.....	20
2.2.1	LA SOGEM :.....	21
2.2.2	LA SOGED : .....	22
2.2.3	LA SOGENAV :.....	22
2.2.4	ORGANIGRAMME DE L'OMVS .....	23
2.2.5	DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (DEDD):.....	24
3	LES TRAVAUX EFFECTUES ET LES APPORTS DU STAGE .....	25
3.1	LES TRAVAUX EFFECTUES.....	25
3.1.1	LES OUTILS MIS A MA DISPOSITION.....	25
4	L'APPROCHE LQAS :.....	25
4.2	LES MISSIONS DU POSTE OCCUPE.....	30
4.3	LES APPORTS DU STAGE.....	31
4.3.1	COMPETENCES ACQUISES.....	31
4.3.2	DIFFICULTES RENCONTRES ET SOLUTIONS APORTEES .....	32
4.3.3	LA VIE EN SOCIETE .....	32
4.3.4	L'ARTICULATION DES DIFFERENTS DEPARTEMENTS.....	32
4.3.5	LES RELATIONS HUMAINES ENTRE LES EMPLOYES :.....	33
4.4	RECOMMANDATION : .....	33
	CONCLUSION .....	34
	BIBLIOGRAPHIE : .....	35